



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 145<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

Kigali (Rwanda)  
11-15 octobre 2022



145<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DE L'UIP  
2022 | Kigali, Rwanda

## Déclaration de Kigali

### *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*

*que la 145<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP a faite sienne  
(Kigali, 15 octobre 2022)*

Nous, parlementaires du monde entier, nous sommes réunis à l'occasion de la 145<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Kigali (Rwanda) pour débattre du thème *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*, célébrer le dixième anniversaire du Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre et réaffirmer notre engagement à faire progresser l'égalité des sexes dans nos institutions et au sein de la société.

Nous sommes conscients du fait que nous vivons une époque singulière, marquée par plusieurs défis mondiaux. Après deux ans de lutte contre la pandémie de COVID-19, nous savons que les crises n'ont jamais les mêmes répercussions sur les hommes et sur les femmes. Au contraire, les crises accentuent les inégalités entre les sexes, en créent de nouvelles et précarisent encore plus les populations vulnérables. Lors des situations de crise, les femmes et les filles paient un lourd tribut, car ces situations accroissent les discriminations et les violences sexistes, ce qui entrave les progrès vers l'égalité des sexes et les progrès au sein de la société en général.

Nous demeurons néanmoins optimistes en constatant que notre engagement collectif en faveur de l'Objectif de développement durable relatif à l'égalité des sexes a permis d'attirer davantage l'attention sur l'égalité des droits entre les hommes et les femmes et de mieux la faire respecter, et d'attirer aussi davantage l'attention sur la question de l'autonomisation des femmes et des filles. Nous pensons également que l'actuelle génération de parlementaires, aux profils plus diversifiés, œuvre encore plus en faveur de l'égalité des sexes et de l'inclusion.

Nous affirmons que l'égalité des sexes est essentielle pour trouver des solutions aux pandémies, aux conflits, aux récessions économiques et aux changements climatiques. Du point de vue économique, l'égalité des sexes se traduit par l'égalité de rémunération, l'inclusion financière, la protection sociale universelle, la valorisation des tâches exercées au sein du foyer et la protection contre les discriminations et la violence. L'égalité économique implique également un accroissement du nombre de femmes sur le marché du travail, avec à la clé une plus grande prospérité et une meilleure productivité. L'égalité des sexes en politique nous permet de mieux répondre aux crises en tenant compte de la diversité des besoins de chacun et d'obtenir ainsi de meilleurs résultats. Le leadership des femmes constitue un élément moteur en matière de consolidation de la paix et de diplomatie, car les accords de paix signés par des femmes déléguées débouchent sur une paix plus durable. Pour ce qui est de la prise de décisions politiques, l'expérience montre que les mesures prises dans le domaine climatique sont plus rigoureuses lorsqu'elles sont prises par des femmes. Autrement dit, lorsqu'il s'agit de relever des défis mondiaux, il est moins probable de laisser des personnes de côté lorsque les femmes participent aux processus et sont aux commandes.

#IPU145

Comme nous l'avons constaté lors de notre débat général, plusieurs parlements à travers le monde ont réalisé des progrès dont nous pouvons nous inspirer. À l'occasion de cette 145<sup>e</sup> Assemblée, à Kigali, nous avons reconnu que l'égalité des sexes est un droit universel en tous points du monde, et nous sommes convenus de procéder à des changements progressifs pour l'instaurer et de rendre nos parlements sensibles au genre afin de bâtir un monde plus résilient et pacifique.

Si nous voulons renforcer notre action en faveur de l'égalité des sexes, nous devons nous attaquer aux causes structurelles des inégalités entre les sexes, qui créent des vulnérabilités au lieu de renforcer la résilience. Pour ce faire, nous nous engageons à prendre les cinq mesures clés suivantes :

1. Atteindre la parité dans la prise de décision politique, notamment en appliquant des quotas par sexe lors des élections et en veillant à ce que les autres quotas électoraux soient définis en vue d'assurer la parité.
2. Veiller à ce que l'élaboration et l'application des lois ainsi que l'établissement des budgets tiennent compte de la dimension de genre dans tous les domaines.
3. Placer les populations vulnérables au centre de nos fonctions parlementaires : législation, contrôle, allocation des ressources et représentation.
4. Mettre fin aux discriminations, à la violence et aux autres pratiques néfastes sexistes, et garantir l'accès à la santé sexuelle et génésique ainsi qu'aux droits et à la justice pour toutes les femmes et les filles.
5. Promouvoir l'égalité des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes et donner l'exemple dans nos sociétés en exerçant la moitié des tâches au sein du foyer, et ce indépendamment de notre sexe.

Les transformations structurelles nécessaires pour parvenir à l'égalité des sexes ne pourront avoir lieu que si nous poursuivons et renforçons les efforts que nous déployons déjà pour bâtir des parlements sensibles au genre. Ce n'est qu'ainsi que nos parlements pourront répondre aux besoins du monde contemporain, affronter les crises et demeurer résilients. Les parlements n'intégrant pas la question du genre ne peuvent pas remédier aux inégalités et aux vulnérabilités. En revanche, les parlements sensibles au genre, qui, par définition, sont plus représentatifs et possèdent les compétences, les structures et les capacités nécessaires pour promouvoir l'égalité des sexes, sont plus à même de corriger les inégalités entre les sexes et les vulnérabilités.

Ces 10 dernières années, nous avons constaté des progrès en matière d'égalité des sexes dans les parlements, dans le sillage de la feuille de route fixée par le *Plan d'action pour des parlements sensibles au genre* :

- La proportion de femmes participant aux activités parlementaires et occupant des postes de direction a augmenté pour passer de 20 % à 26 %. Plusieurs parlements ont mis en place des quotas en interne, afin de veiller à ce que les postes de direction soient occupés à parts égales entre des hommes et des femmes et que la composition des commissions reflète cette parité. Aujourd'hui, 23 % des personnes occupant la fonction de président de parlement sont des femmes.
- S'agissant des infrastructures parlementaires, 50 % de l'ensemble des parlements ont mis en place un forum des femmes et 68 % une commission consacrée aux femmes ou à l'égalité des sexes.
- En termes de politiques internes intégrant une dimension de genre, 23 % de l'ensemble des parlements possèdent désormais une politique en faveur de l'égalité des sexes au sein de leur administration.
- Il existe davantage de dispositions et de mesures favorables à la vie de famille pour faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, comme la possibilité de voter à distance ou par procuration ou des dispositifs de garde d'enfants.
- L'existence même de la violence à l'égard des femmes dans les parlements, ses différentes formes et sa prévalence sont aujourd'hui largement reconnues, et certains parlements ont commencé à prendre des mesures pour y mettre un terme, notamment en appliquant les *Lignes directrices pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements* de l'UIP.

Dans un contexte de crises politiques, économiques, sociales et écologiques de plus en plus urgentes et elles-mêmes liées aux inégalités entre les femmes et les hommes, la nécessité de bâtir des parlements sensibles au genre ne s'est jamais autant fait sentir. Par ailleurs, la crise climatique actuelle exige que les parlements sensibles au genre deviennent également soucieux de l'environnement, non seulement dans leurs méthodes de travail au quotidien mais aussi dans leurs résultats. De même, l'essor et l'évolution rapide des nouvelles technologies ont ouvert de nouvelles perspectives qui doivent être exploitées lorsqu'elles sont favorables, et non pas préjudiciables, à l'égalité des sexes.

Il ne suffit pas de procéder à un changement institutionnel profond pour bâtir un parlement sensible au genre. Il faut, en plus, témoigner d'une volonté politique, faire preuve de leadership, procéder à des remises en question, établir des planifications stratégiques, faire des réformes, disposer de ressources et rendre des comptes.

L'engagement que nous prenons aujourd'hui en faveur des parlements sensibles au genre doit être plus ambitieux qu'il y a 10 ans. Dans une perspective d'avenir, nous nous engageons à prendre les 10 mesures suivantes pour renforcer la dimension de genre dans les parlements au cours des 10 prochaines années :

1. Évaluer le niveau de sensibilité au genre de nos parlements entre deux grandes étapes pour suivre les progrès accomplis.
2. Créer un comité de pilotage respectant la parité et possédant les capacités, les ressources et les attributions nécessaires pour mener des réformes, afin d'assurer le suivi des conclusions et des recommandations des évaluations du niveau de sensibilité au genre.
3. Prendre en compte les différences entre les femmes et accorder la priorité à l'inclusion de groupes sous-représentés, tels que les jeunes femmes, les femmes autochtones et les femmes porteuses d'un handicap.
4. Créer une commission de l'égalité des sexes, ou un organe similaire, ayant compétence pour demander des comptes au gouvernement et au parlement et un forum des femmes visant à soutenir concrètement les femmes parlementaires dans le cadre de leurs travaux parlementaires, ou, le cas échéant, doter ces organes de ressources et de capacités.
5. Adopter des règles formelles visant à établir un équilibre entre les sexes à tous les postes de direction dans les parlements, à instaurer la parité en matière de participation des femmes et des hommes à toutes les activités parlementaires, et à interdire les commissions et les groupes non mixtes.
6. Mobiliser des parlementaires hommes et d'autres hommes actifs dans l'écosystème parlementaire, afin qu'ils deviennent des défenseurs de l'égalité des sexes, notamment en élaborant des projets de loi, des initiatives et des actions en collaboration avec des parlementaires femmes, dans les domaines législatif, du contrôle et de la représentation.
7. Veiller à ce que la sensibilité au genre, l'égalité des sexes et l'intégration de la dimension de genre, notamment dans les budgets, orientent l'ensemble des travaux des parlements en toutes circonstances.
8. Réaliser des évaluations de la dimension de genre dans les actions relevant des fonctions législative, budgétaire et de contrôle, mais aussi dans les initiatives visant à introduire ou à réformer, entre autres, les technologies parlementaires, les mesures prises pour rendre les parlements plus soucieux de l'environnement et les initiatives associant les citoyens aux travaux parlementaires, et mettre en œuvre les recommandations découlant de ces évaluations.
9. Devenir des parlements soucieux du bien-être des parlementaires et des membres du personnel parlementaire, hommes et femmes, en s'efforçant de répondre pleinement à leurs besoins dans l'exercice de leurs fonctions.
10. Introduire des politiques strictes de tolérance zéro vis-à-vis de la violence à l'égard des femmes, du harcèlement sexuel et de l'intimidation dans les parlements, et instaurer des procédures de règlement des griefs indépendantes et efficaces pouvant donner lieu à de lourdes sanctions.